

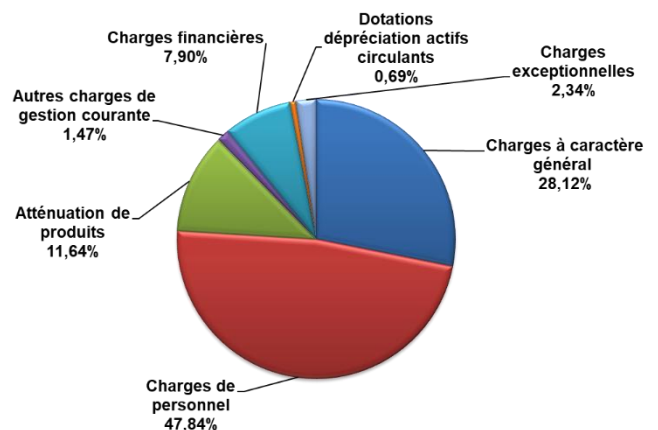
**REGIE DE L'ASSAINISSEMENT****NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU  
BUDGET PRIMITIF 2025****1 – La section d'exploitation**

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance collectée à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2025, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1.834.600,00 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1.159.600,00 € et se répartissent de la façon suivante :

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| Charges à caractère général :              | 326.160,00 € |
| Charges de personnel <sup>(1)</sup> :      | 554.740,00 € |
| Atténuation de produits :                  | 135 000,00 € |
| Autres charges de gestion courante :       | 17 000,00 €  |
| Charges financières :                      | 91 600,00 €  |
| Charges exceptionnelles :                  | 27 100,00 €  |
| Dotations dépréciation actifs circulants : | 8 000,00 €   |



<sup>(1)</sup> dont 184.000,00 € de charges reversées au budget principal pour mise à disposition de personnel.

Il est précisé que depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 1.724.600,00 € et sont constituées uniquement par les ventes d'eau et les prestations.

**2 – La section d'investissement**

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

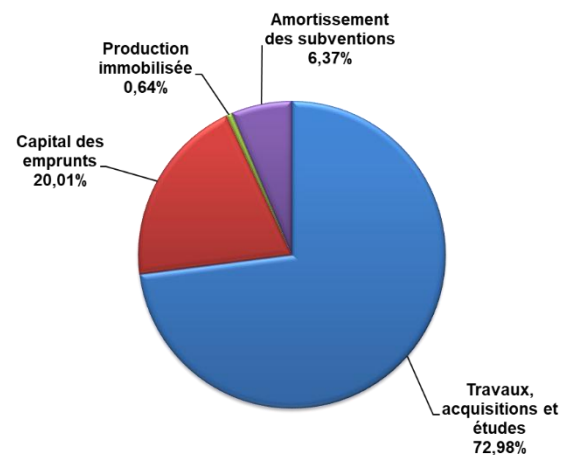
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2025 sont :

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| • Travaux divers d'assainissement (dont RAR) :          | 55.792,22 €  |
| • Modernisation postes de refoulement (dont RAR) :      | 25.123,00 €  |
| • Matériel informatique :                               | 1.500,00 €   |
| • Dispositif télé-relève (RAR AP/CP) :                  | 16.854,50 €  |
| • Métrologie STEP :                                     | 4 000,00 €   |
| • Dégrilleur – by pass (dont RAR) :                     | 239.957,25 € |
| • Réhabilitation Avenues Lasseube et Précilhon (AMO) :  | 51.000,00 €  |
| • Réhabilitation EU avenue Georges Messier (dont RAR) : | 451.976,40 € |
| • Acquisition matériel station :                        | 50.000,00 €  |
| • Acquisition matériel divers (dont RAR) :              | 20.718,99 €  |
| • Aire de fermentation (dont RAR) :                     | 229 025,60 € |

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1.570.225,00 € et se répartissent de la façon suivante :

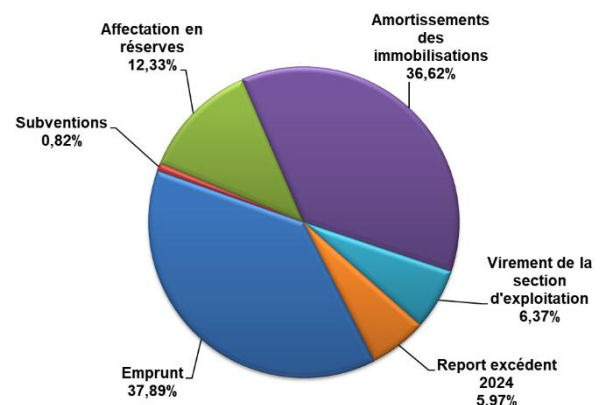
### Dépenses d'investissement

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| Travaux, acquisitions et études (dont RAR) : | 1 145 947,96 € |
| Capital des emprunts :                       | 314 277,04 €   |
| Amortissement des subventions :              | 100 000,00 €   |
| Production immobilisée :                     | 10 000,00 €    |



### Recettes d'investissement

|                                         |              |
|-----------------------------------------|--------------|
| Subventions :                           | 12 900,00 €  |
| Amortissements des immobilisations :    | 575 000,00 € |
| Emprunt :                               | 595 000,25 € |
| Affectation en réserves :               | 193 506,69 € |
| Excédent 2024 reporté :                 | 93 818,06 €  |
| Virement de la section d'exploitation : | 100 000,00 € |



## 3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 565 000,00 €.

## 4 – La dette

Début 2025, l'encours de la dette s'élève à 2.711.372 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable (qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un seul contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 196.000 €.

